



Ville de Melun
République Française

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20231128-2023_100-AR



DECISION DU MAIRE

OBJET : Autorisation d'utilisation d'un cliché du Château royal de Blois dans la signalétique de l'exposition *Artefact* programmée par le Service de l'archéologie à l'Espace Saint-Jean en 2024.

N°2023.100

Le Maire de la Ville de MELUN

VU l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023.10.5.190 du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2023, donnant délégation de pouvoirs au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu le contrat de commande fixant la tarification des droits d'acquisition et de reproduction du cliché de la toile d'Henri Sauvage établi entre le château royal de Blois et la ville de Melun annexé à la présente décision ;

CONSIDERANT que l'utilisation du cliché du Château royal de Blois de l'huile sur toile d'Henri Sauvage intitulée « *Le Défournement* » représente un apport pédagogique et scientifique pour l'exposition *Artefact* programmée à l'Espace Saint-Jean en 2024 ;

CONSIDERANT que les droits d'acquisition et de reproduction prévus par ledit contrat sont d'un montant de 50,00 euros ;

DECIDE :

DE SIGNER avec le château royal de Blois, le contrat de commande fixant la tarification des droits d'acquisition et de reproduction du cliché de la toile d'Henri Sauvage intitulée « *Le Défournement* », afin d'autoriser la Ville à l'utiliser dans la signalétique de l'exposition *Artefact*, conformément aux conditions prévues par celui-ci.

Fait à MELUN, le 28 /11 /2023

Le Maire,

Kadir MEBAREK



CHÂTEAU ROYAL DE BLOIS

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20231128-2023_100-AR



Conservation
Place du château
41 000 BLOIS
Tél. 02 54 90 33 32
Fax. 02 54 90 33 31
www.chateaublois.fr

CONTRAT DE COMMANDE AUTORISATION

Document souhaité

Cliché Château royal de Blois / F. Lauginie de l'huile sur toile d'Henri Sauvage « Défournement, Emile Balon dans l'atelier créé par Ulysse Besnard », 1889

Utilisateur

Ville de Melun pour son Service municipal de l'archéologie
Hôtel de Ville 16 rue Paul Doumer 77 000 Melun
N° de SIRET 217702885 00013

Utilisation du/des document(s)

- livre
- catalogue d'exposition
- œuvre(s) ayant fait l'objet d'une demande de prêt
- vidéo, film ou télévisuelle
- autres (à préciser) : cartel / panneau d'exposition

Précisions concernant l'utilisation

- titre : panneau ou cartel de l'exposition « Artefact » programmée en 2024 à l'Espace Saint-Jean 26 place Saint-Jean 77 000 Melun

- éditeur :

- date de publication prévue : 2024

- tirage : unique

- descriptif du projet :

L'exposition programmée retracera l'histoire de l'artisanat et de l'industrie à Melun de la Préhistoire au XXème siècle. Les nombreux ateliers de tuiliers, potiers et faïenciers répertoriés à Melun au XIXème siècle sont illustrés par leurs productions et les documents d'archives mais la Ville ne dispose pas de vues de l'intérieur des officines, aussi le cliché de cette huile sur toile reproduit sur un panneau ou un cartel constituera-t-il une illustration très pédagogique.

Tarif

Droits de d'acquisition et de reproduction d'une image, prix forfaitaire :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | utilisation à caractère scientifique ou éducatif | 50,00 € TTC |
| <input type="checkbox"/> | utilisation à caractère commercial | 100,00 € TTC |
| <input type="checkbox"/> | exonération exceptionnelle des droits de reproduction | gratuité |

Mentions obligatoires

Auteur, titre, lieu de conservation de l'œuvre

Crédit photographique : Château royal de Blois / F. Lauginie

Justificatif

Un exemplaire de la publication sera envoyé gratuitement au service de documentation du château de Blois dans le mois suivant sa publication.

Pour les utilisations en vidéo, films ou télévisuelles, le justificatif doit être une copie fournie sous forme de DVD.

Cette déclaration devra être établie en un exemplaire et retournée au service de la documentation du château de Blois.

Le(s) document(s) photographique(s) sera/seront envoyé(s) accompagnés de la facture.

Les photographies communiquées ne peuvent être cédées, rétrocédées, revendues ou prêtées sans l'autorisation préalable du château de Blois. La réalisation de duplicata, à partir de ces documents est formellement interdite.

Toute réutilisation ou utilisation à des fins autres que celles déclarées nécessite une nouvelle demande d'autorisation.

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des documents photographiques :

Lu et approuvé

Le

Le Maire,

Kadir MEBAREK